

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	16 septembre 2025
Délibération N°	08
Date de la convocation	5 septembre 2025
Objet	3.1 St Pargoire - Acquisition du macro-lot 67 du Lotissement Les Terrasses de Gellone, d'une superficie de 2 262 m² et une SDP constructible maximale de 1900 m²

L'an deux mille vingt-cinq le seize septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, M FOUILHE, M MAULANDI, M MORALES, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Patricia WEBER, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Clémence ARTIERES (pouvoir à M GAUDY)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M RIGAUD)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Michel MEJEAN (pouvoir à MME WEBER)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Valérie REYNES, (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250916-20250916-08-DEV-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Objet : 3.1 – SAINT PARGOIRE

Acquisition du macro-lot 67 du Lotissement Les Terrasses de Gellone, d'une superficie de 2 262 m² et une SDP constructible maximale de 1 900 m²

Le 16 septembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant la proposition de l'aménageur NEXITY, approuvée par la commune de Saint Pargoire, de céder à Héroult Logement, le macro-lot n°67 du Lotissement les Terrasses de Gellone afin de réaliser un programme de 29 LLS collectifs,

Considérant l'intérêt pour Héroult Logement d'accroître sur la commune son offre locative dans un secteur où la demande est en forte croissance,

Considérant le prix de cession à hauteur de 228 000 € HT (hors frais de notaire) compatible avec le type de projet,

Considérant que le projet de 29 LLS imaginé sur ce macro-lot a reçu un avis favorable de la part du Comité d'Engagement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquiescer auprès de l'aménageur NEXITY le macro-lot n°67, du Lotissement Les terrasses de Gellone d'une superficie de 2262 m² un montant de 228 000 €HT (hors frais de notaire)

ARTICLE 2 :

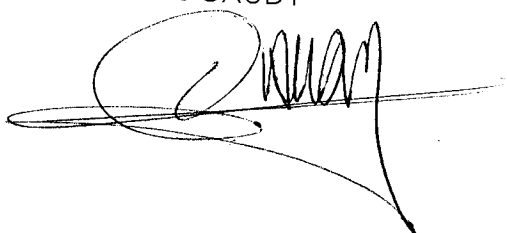
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, et notamment la promesse de vente sous conditions suspensives usuelles et l'acte de vente la réitérant selon le prix ci-dessus indiqué.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.